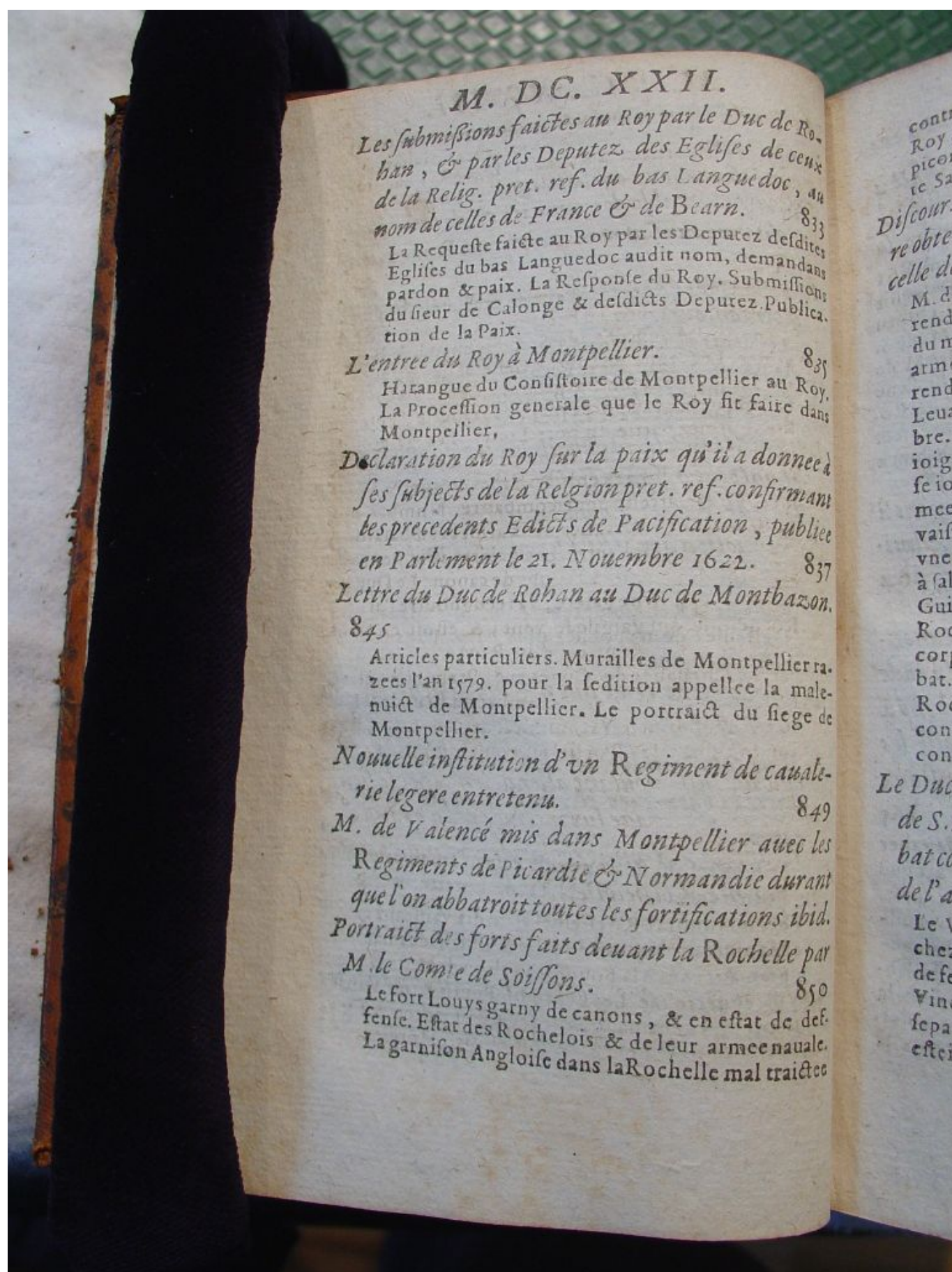


tome_08_table_1622_44.jpg



M. DC. XXII.

contraincte d'en sortir & se rendre en l'armée du Roy, pour se retirer en Angleterre. Desfaicte des picoreurs sortis de la Rochelle. Exploicts du Pito- te Sauteron ennemy iuré des Rochelois.

Discours veritable des combats & de la victoi- re obtenue par l'armée navale du Roy contre celle des Rochelois.

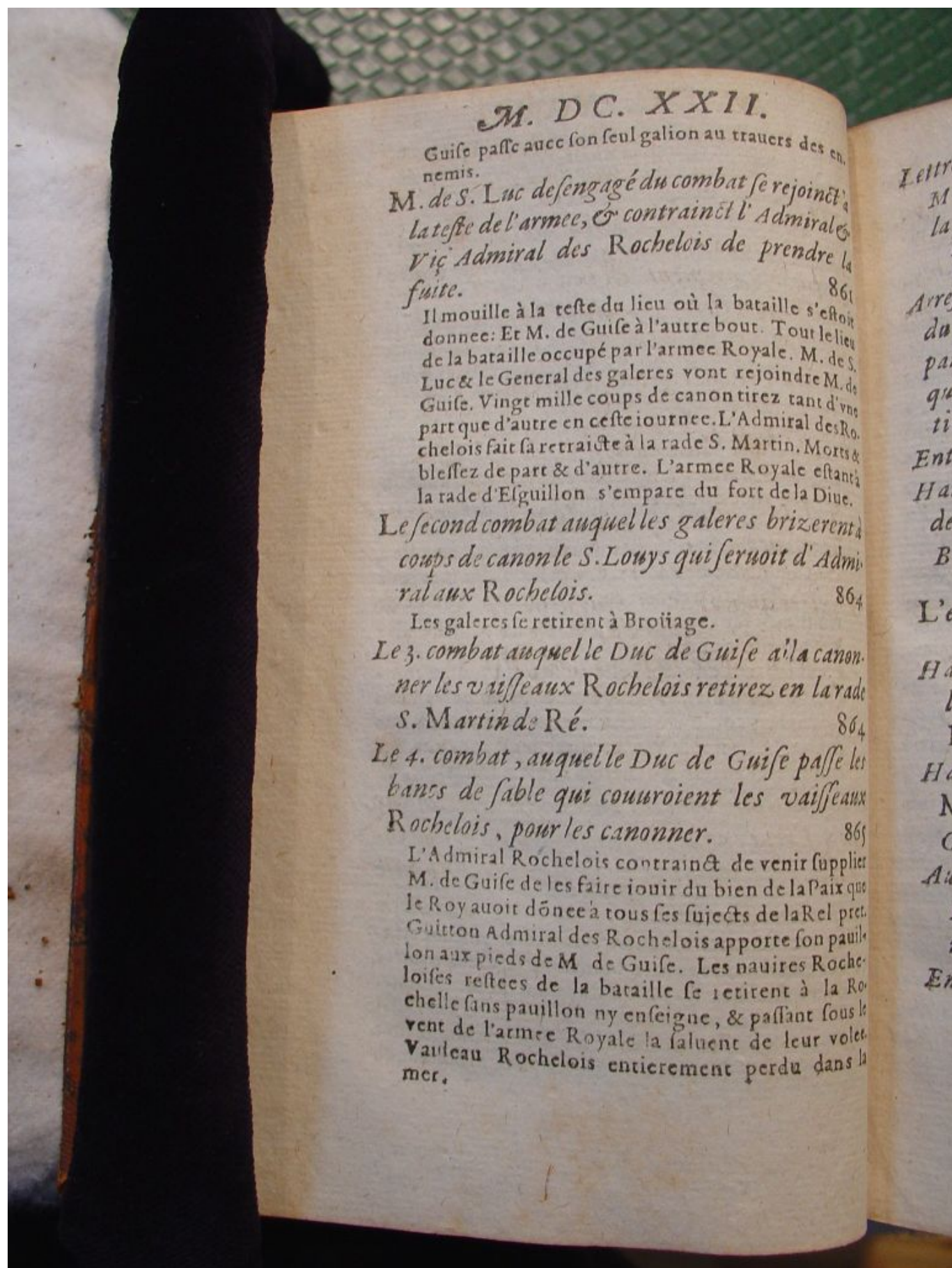
853

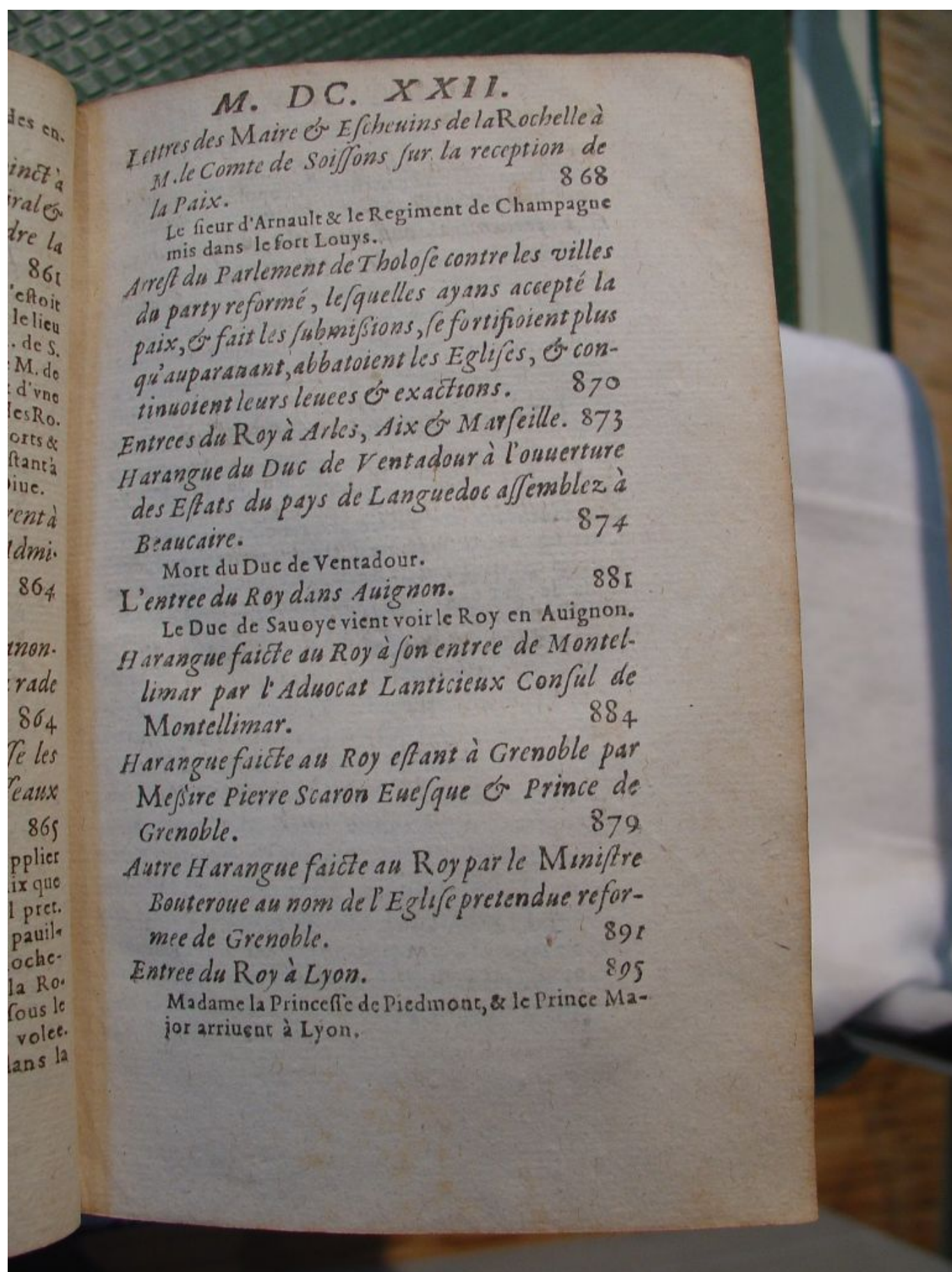
M. de Guise General de l'armée navale du Roy, se rend au Port Louys en Bretagne au commencement du mois d'Aoust. M. de S. Luc general de ladite armée. Le Comte de Joigny General des galeres se rend à Nantes avec dix galeres. Les vaisseaux du Levant arriuez au port Louys sur la fin de Septem- bre. L'armée partie du port Louys. Les galeres se joignent à l'armée. Le Comte de la Rochefoucault se joint avec douze cents hommes de guerre à l'ar- mée. Ordre arresté pour combattre. Nombre des vaisseaux Rochelois. Les deux armées en bataille à vne lieuë l'une de l'autre. Les galeres commencent à aluer les Rochelois à coups de canon. Le Duc de Guise môté sur vne galere, va recognoistre l'armée Rocheloise qui gaigne le vent; & estoit en trois corps separez comme celle du Roy. Premier com- bat. Le Cheualier de Cuges tué. Premier vaisseau Rochelois coulé à fonds. Combat du sieur de S. Luc contre l'Admiral & Vic' Admiral des Rochelois. Se- cond vaisseau des Rochelois coulé à fonds.

Le Duc de Guise voulant aller desengager le sieur de S. Luc, s'engage luy mesme en un grand cō- bat contre l'Admiral & la plus grande partie de l'armée Rocheloise.

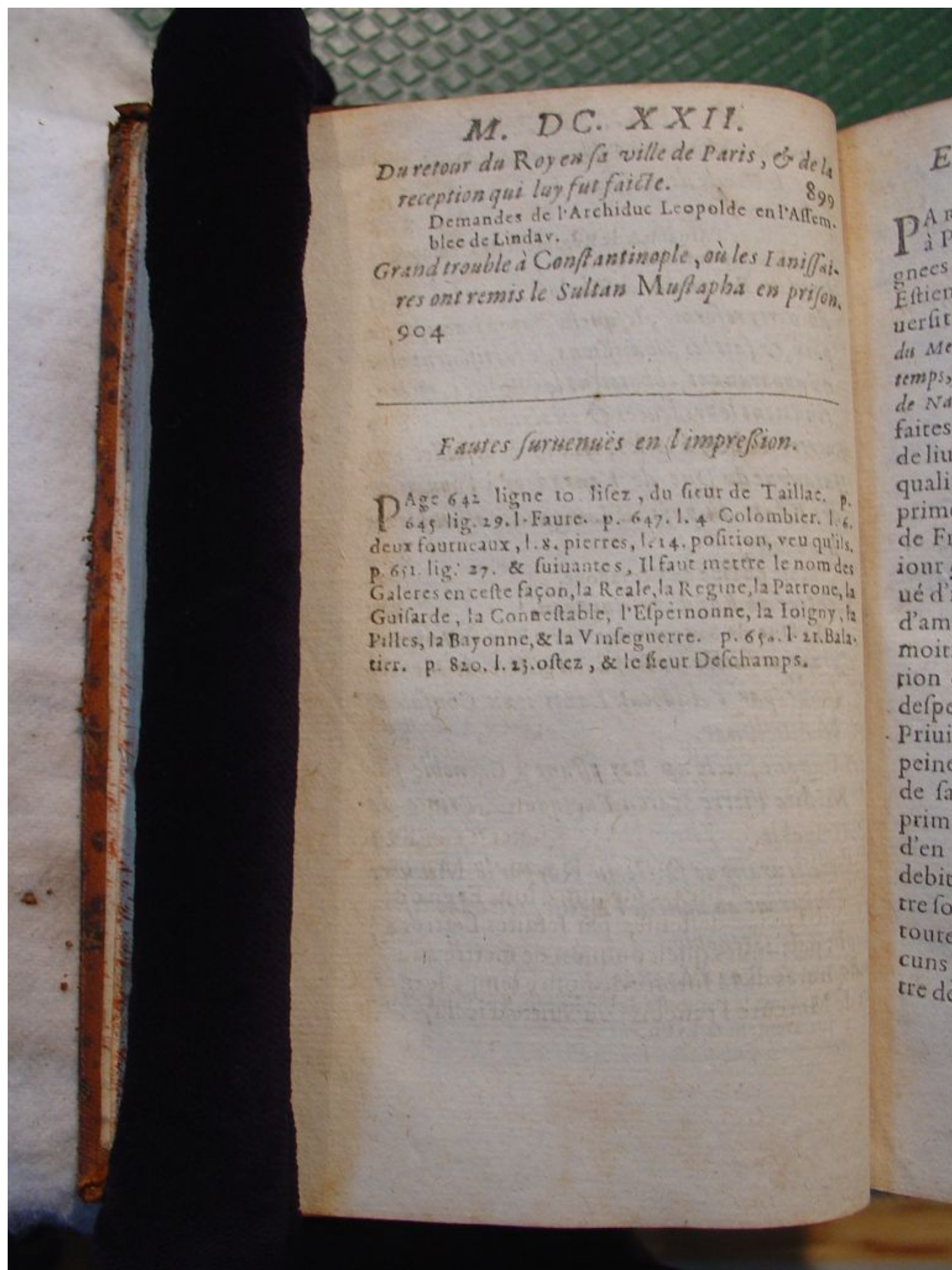
859

Le Vic' Admiral Rochelois avec dix vaisseaux atta- chez au combat contre M. de S. Luc. Deux navires de feu attachez à la poupe du galion de M. de Guise. Vincennes tué. Les sieurs du Bourg & de Vassal separet les deux navires de feu dudit galion, & font esteindre le feu qui s'y estoit espris. Monsieur de





tome_08_table_1622_48.jpg



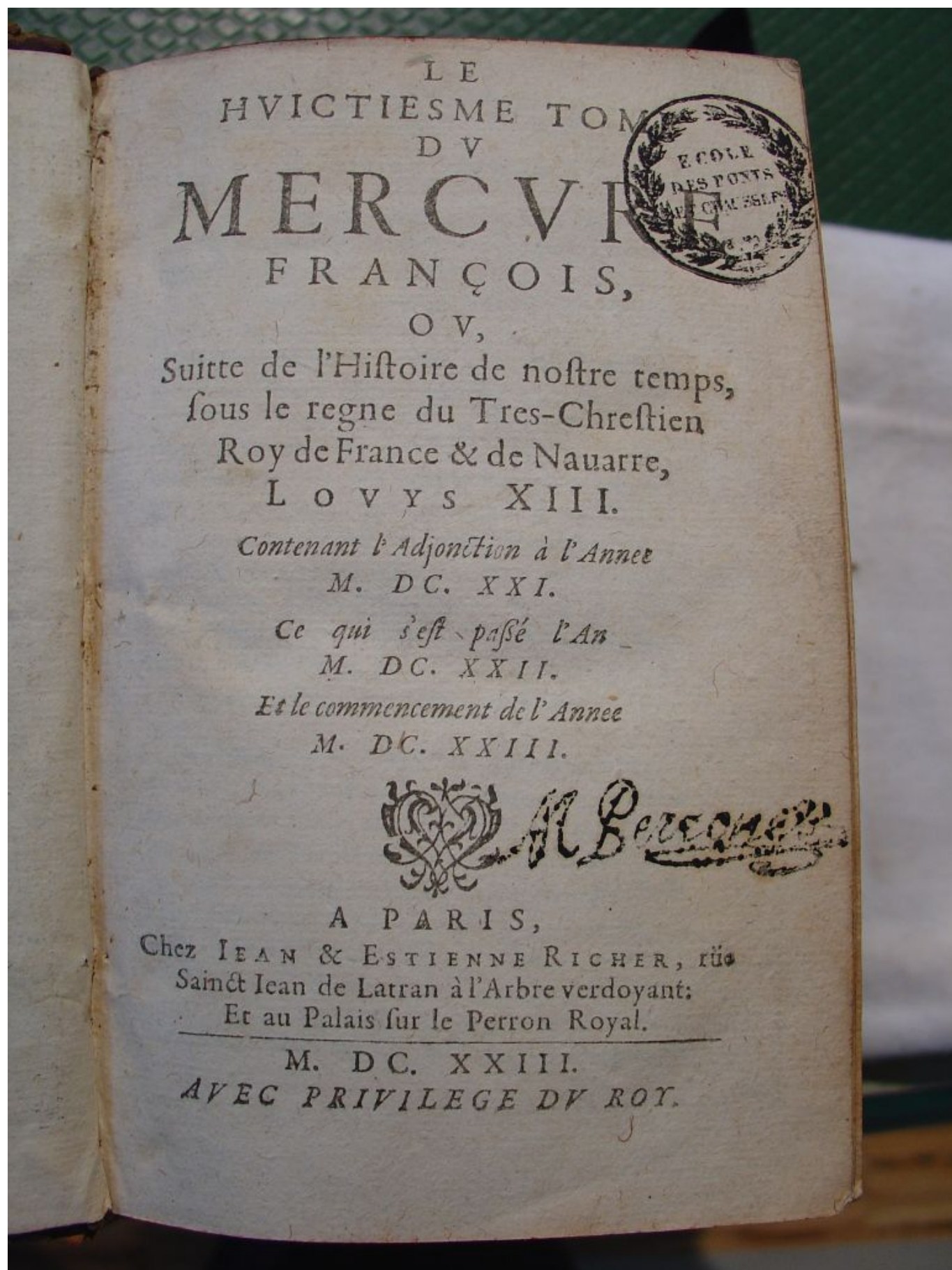
Extrait du Priuilege du Roy.

PAR Lettres de Priuilege du Roy, donnees
 à Paris le dix-huictiesme Feurier 1623. Si-
 gnees BERGERON, & seellées, Il est permis à
 Estienne Richer, Marchand Libraire en l'Uni-
 uersité de Paris, d'imprimer *Le Huictiesme Tome*
du Mercure François, ou, Suite de l'Histoire de nostre
temps, sous le regne du Tres-Chrestien Roy de France &
de Nauarre LOVYS XIII. Et defenses sont
 faites à tous Imprimeurs, Libraires, Vendeurs
 de liures, & à toutes personnes, de quelque
 qualité & condition qu'elles soient, de l'im-
 primer, vendre, & distribuer dans le Royaume
 de France, pendant l'espace de dix ans, du
 iour & datte que ledit liure aura esté parache-
 ué d'imprimer, à peine de quinze cens liures
 d'amende, la moitié enuers le Roy, & l'autre
 moitié enuers ledit Richer, avec la confisca-
 tion des exemplaires contre-faits, & de ses
 despens, dommages & interests. Aussi par ledit
 Priuilege, Deffenses sont faictes sur les mesmes
 peines à tous Marchands forains, ou subjects
 de sa Majesté, que si quelques estrangers im-
 primoient ledit liure, de les acheter d'eux, &
 d'en amener en France, ny d'y en vendre ou
 debiter en quelque façon que ce soit. Et en ou-
 tre sont faictes deffenses par lesdites Lettres à
 toutes personnes quelconques, de mettre à au-
 cuns liures de l'Histoire de nostre temps le til-
 tre de *Mercur François, ou Suite d'iceluy.*

tome_08_table_000.jpg



tome_08_table_001.jpg





A V L E C T E U R.

LE croyois que mon Septiesme Tome deust estre le dernier de mes Mercurus. Et que le nombre de sept, avec ce que ie suis Valetudinaire, m'osteroit l'enuie de continuer vn travail si penible, plein d'enuie, & si espineux.

Quand ie commençay mes Mercurus, deux choses m'y portèrent: L'une, Que tous les Historiens du temps auoient esté, ou partisans, ou fauorisans le party Huguenot, ou celuy des Ligueurs, ayans traité dans toutes leurs Histoires indignement & malicieusement les Roys, la Royne leur mere, & les Ministres de l'Estat. Et l'autre, que faisant vn Recueil de temps en temps de toutes les Relations qui se feroient, les Historiens auroient vn Guide par ce moyen de n'oublier rien dans leurs Histoires, & suivre la droicte route, sans pancher de l'un ou l'autre party, ou du costé de ceux qui en France prennent d'ordinaire quelque mescontentement.

Or s'estant imprimé depuis quelques mois trois Histoires de ce qui s'est passé en l'année mil six cents vingt-deux, faictes par vn mesme autheur (abus qui ne se deuroit tolerer) & ce sous diuers noms & tiltres, dans lesquelles lon a inferé plusieurs choses routes contraires à la fidelité de l'Histoire: le me suis trouué comme contrainct de faire encores ce Huietiesme Tome pour le mesme subject que i'ay faict les premiers, Où tu verras le Pape & l'Empereur en Paix, l'Eslecteur Palatin chassé de ses Estats apres trois grandes

AV LECTEUR.

desfaictes : Mansfeld contrainct de sortir l'Allemagne, trauffer depuis les bords du Rhin iusques sur ceux de la Meuse; donner l'alarme à la Lorraine, au Luxembourg, à la Franche Comté, & à la France, entrer dans le Henaut, donner vne bataille, se faire voye par les armes, & faire sa retraite aux premieres terres des Holandois, laissant à la mercy de l'armée de l'Archiduchesse de Brabant tous ceux qui ne le peurent fuire. Tu y verras le memorable siege de Berghe, que Mansfeld ayda à faire leuer: Les guerres des Grisons, & le miserable estat où ils sont reduicts: Sultan Osman estranglé par ses Iannissaires, qui retirent de prison Sultan Mustapha, lequel ils proclament leur Empereur, & six mois apres le remettent prisonnier: Et les victoires que le Roy Tres Chrestien a obtenues sur terre & sur mer contre les Rebelles Reformez qu'il a contrainct de luy demander Pardon & Paix.

En suiuant les Prefaces des Mercuries precedents, Ie prie ceux qui trouueront quelque chose dans ces memoires du Huietieme Tome qui merite quelque correction de me le faire scauoir, & ie ne feray faute de les corriger à la seconde impression. Adieu.

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan